

Le Kentucky limite l'avortement.

Article rédigé par , le *12 janvier 2017*

[Source : Info Catho]

Le gouverneur du Kentucky, Matt Bevin, a signé lundi deux projets de loi qui limitent l'avortement dans son Etat. Les dispositions d'urgence entourant ces projets impliquent leur mise en œuvre immédiate.

Le premier demande aux médecins d'effectuer une échographie avant un avortement, de montrer les images à la mère et de lui fournir l'enregistrement audio des battements de cœur fœtaux.

Le second interdit les avortements au-delà de 20 semaines de grossesse, exception faite des grossesses à risque pour la santé de la mère.

Gaspar Folk